

Des ségrégations résidentielles aux ségrégations universitaires : géographie des recrutements étudiants dans la métropole francilienne

Leïla Frouillou

En se fondant sur une approche géographique et cartographique des recrutements étudiants, Leïla Frouillou met en lumière la façon dont s'articulent les ségrégations résidentielle et universitaire dans la métropole francilienne. Elle souligne le rôle joué par les politiques publiques dans la genèse des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur.

L'Île-de-France compte aujourd'hui seize¹ universités publiques, issues de la division de l'université de Paris après 1968 (Paris-1 à Paris-13), puis du plan U2000² de 1991 (Cergy-Pontoise, Évry, Marne-la-Vallée, Versailles–Saint-Quentin-en-Yvelines). Ces universités sont marquées par la diversité de leur public étudiant : alors que certaines voient s'inscrire un nombre important d'étudiants enfants d'ouvriers et d'employés, souvent titulaires de baccalauréats technologiques et professionnels, d'autres se singularisent, au contraire, par la surreprésentation des enfants de cadres ou des étudiants les mieux dotés scolairement (parcours sans redoublement, baccalauréats généraux et surtout scientifiques).

Cet article propose d'analyser ces différences à partir d'une approche géographique qui articule les dimensions résidentielle et universitaire, dans le sillage des recherches portant sur les processus de ségrégation scolaire – souvent centrées sur le collège (voir, par exemple, van Zanten 1996 et 2001 ; Oberti 2007). Au croisement de la sociologie de l'éducation, de la géographie sociale et de la sociologie urbaine, ces travaux permettent de saisir la dimension spatiale de la (re)production des inégalités sociales par le système scolaire, en considérant les configurations locales de l'offre scolaire (Oberti 2005), la concurrence entre établissements (van Zanten 2006), et les placements et les évitements opérés par les élèves et leurs familles en fonction de leur position sociale et de leur localisation résidentielle (François et Poupeau 2008). Nous proposons de réutiliser certaines clés de lecture mobilisées par ces recherches. Par exemple, les concurrences entre établissements sont un élément essentiel pour comprendre la différenciation croissante des offres de formation universitaires. Plus généralement, l'analyse des modalités de sélection et d'affectation des étudiants, comme celle de leurs stratégies de contournement, permet de définir un « sens du placement étudiant », par analogie avec le sens du placement scolaire (Frouillou 2015). En retour, ce travail sur les processus de ségrégation universitaire constitue une manière, parmi d'autres, d'appréhender le fonctionnement de la métropole parisienne, les ségrégations et les discontinuités qui la caractérisent.

¹ La dix-septième, Paris-9 Dauphine, a obtenu le statut de grand établissement en 2004. Ce statut lui permet notamment de sélectionner les étudiants néo-bacheliers, ce qui la place à part dans l'analyse des recrutements proposée ici.

² À la fin des années 1980, l'augmentation du nombre d'étudiants français déclenche le plan national U2000 (Université 2000), vaste programme de construction (3,5 millions de mètres carrés, huit nouvelles universités dont quatre en Île-de-France) et de réhabilitation. Ce plan se traduit par une densification du maillage universitaire à l'échelle du territoire national, notamment grâce au développement d'antennes.

Pour saisir cette articulation, cet article s'interroge d'abord sur les recrutements « de proximité » des universités franciliennes, à partir d'un travail cartographique. Celui-ci invite, dans un second temps, à discuter du rôle des politiques publiques dans la genèse d'inégalités d'accès à certaines formations.

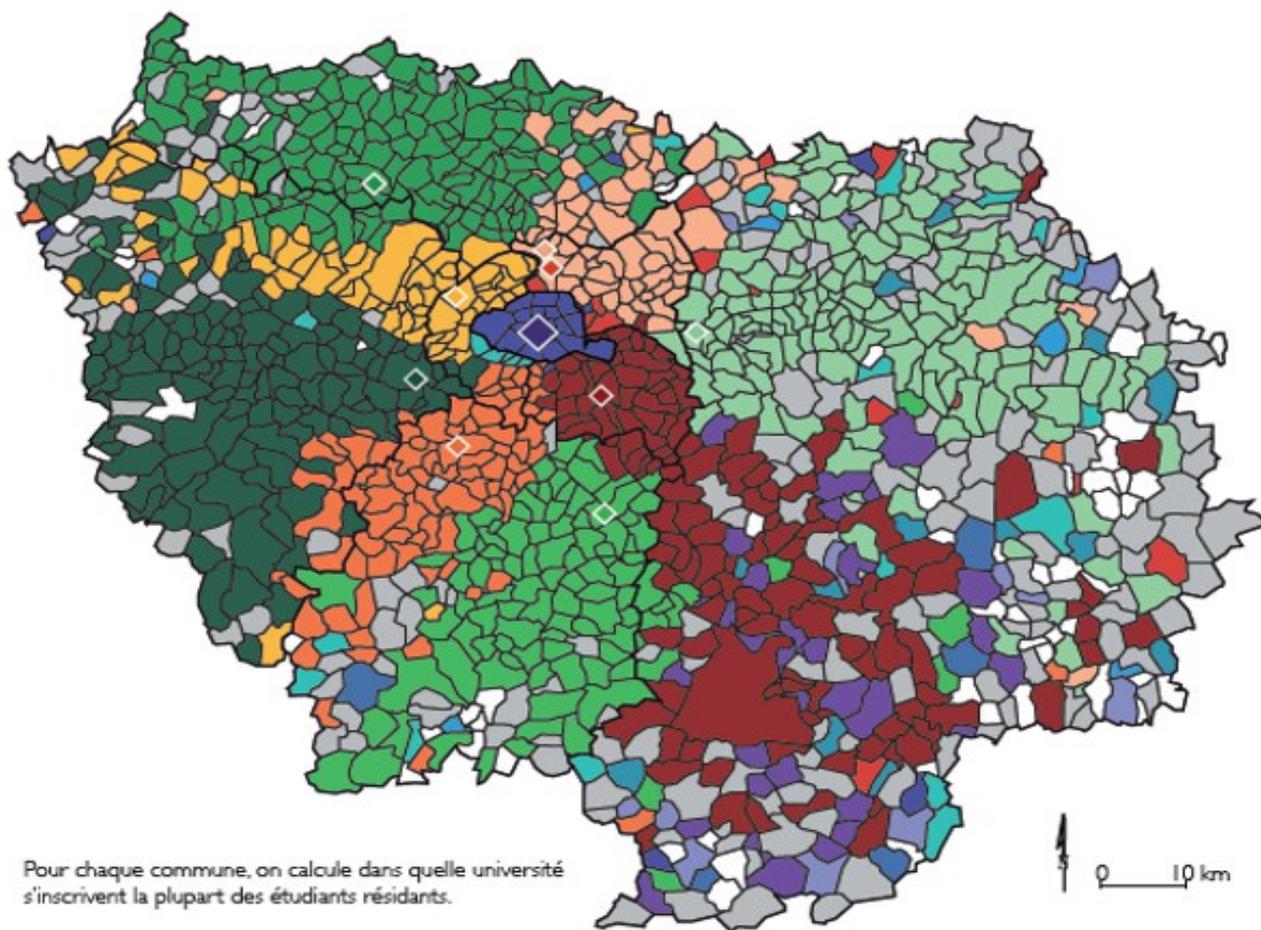
Les recrutements « de proximité », ou l'articulation entre ségrégations résidentielle et universitaire

Les écarts de recrutement entre universités peuvent être appréhendés à partir des données SISE (Système d'information sur le suivi des étudiants), qui sont transmises tous les ans au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche par les établissements³. Il s'agit de données administratives saisies lors de l'inscription de chaque étudiant, qui renseignent notamment son parcours scolaire antérieur (type de baccalauréat, âge au baccalauréat), son origine sociale (catégorie socio-professionnelle du parent référent), sa discipline et son année d'étude. Ces données permettent de reconstruire les trajectoires des étudiants mais aussi, de manière agrégée, d'établir une comparaison des caractéristiques des publics selon les disciplines, les cycles d'études et les établissements. Par exemple, en 2011, on compte 45 % d'enfants de cadres parmi les inscrits à Paris-2 Panthéon-Assas (toutes disciplines et tous cycles confondus) contre seulement 18 % à Paris-13 Villetaneuse. C'est également la comparaison entre ces deux universités qui rend compte des plus larges écarts en termes de la part d'étudiants qui sont enfants d'ouvriers (respectivement 4 % et 14 %). Ces différences se retrouvent dans les caractéristiques scolaires des étudiants, la proportion de bacheliers technologiques et professionnels variant de 5 % (à Paris-2 Panthéon-Assas, Paris-6 Pierre-et-Marie-Curie [Jussieu] ou Paris-7 Diderot) à 38 % (à Évry).

Le principal élément invoqué par les étudiants pour expliquer les différences de recrutement entre les universités est la localisation de ces établissements. Cette explication renvoie à la ségrégation résidentielle francilienne et, plus généralement, à la division sociale de l'espace régional (voir notamment Clerval et Delage 2014). Au cœur de cette articulation de sens commun entre ségrégations résidentielle et universitaire, on trouve le postulat implicite d'une proximité dans les recrutements universitaires. Les bases de données SISE permettent de rendre compte de cette géographie des recrutements universitaires, à partir de la commune de résidence que déclarent les étudiants lors de leur inscription. La figure 1 en offre une première lecture globale et synthétique : les inscriptions en licence s'organisent par aires de recrutement autour de chacun des sites principaux des universités franciliennes. Par exemple, tous les arrondissements parisiens envoient la majorité de leurs étudiants à Paris-1 Panthéon-Sorbonne. De même, les communes du Val-de-Marne colorées en rouge foncé appartiennent à l'aire de recrutement relative de l'université la plus proche, Paris-Est Créteil.

³ Ces données ont été exploitées pour les années 2005 à 2011 dans le cadre d'une recherche doctorale sur la ségrégation universitaire francilienne (Frouillou 2015). Cette thèse s'appuie également sur une enquête par entretiens auprès d'environ 80 étudiants de Paris-1 Panthéon-Sorbonne et Paris-8 Vincennes-Saint-Denis, en droit, administration économique et sociale (AES) et géographie, dont la moitié a été suivie sur plusieurs années. Des entretiens ont également été menés avec les services académiques franciliens, les équipes présidentielles et les directeurs des unités de formation et de recherche (UFR) sur les deux terrains d'enquête.

Figure 1. Carte des aires de recrutement des universités franciliennes en 2011

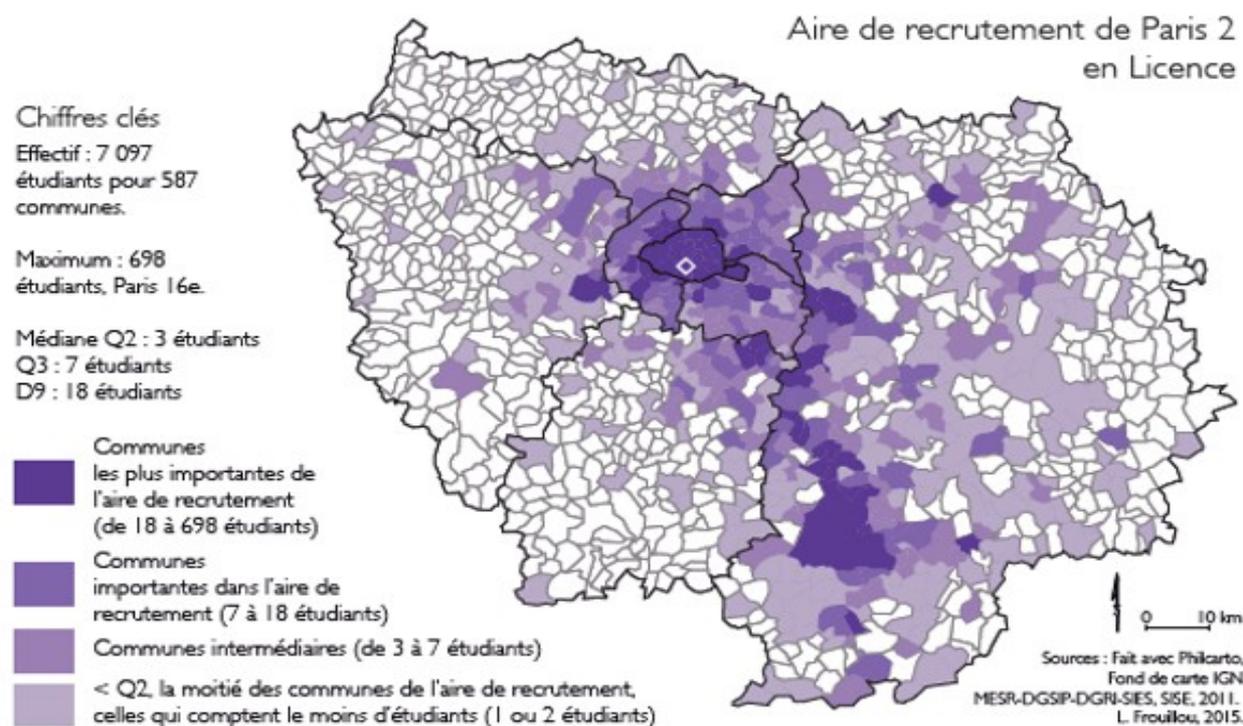


Pour chaque commune, on calcule dans quelle université s'inscrivent la plupart des étudiants résidents.

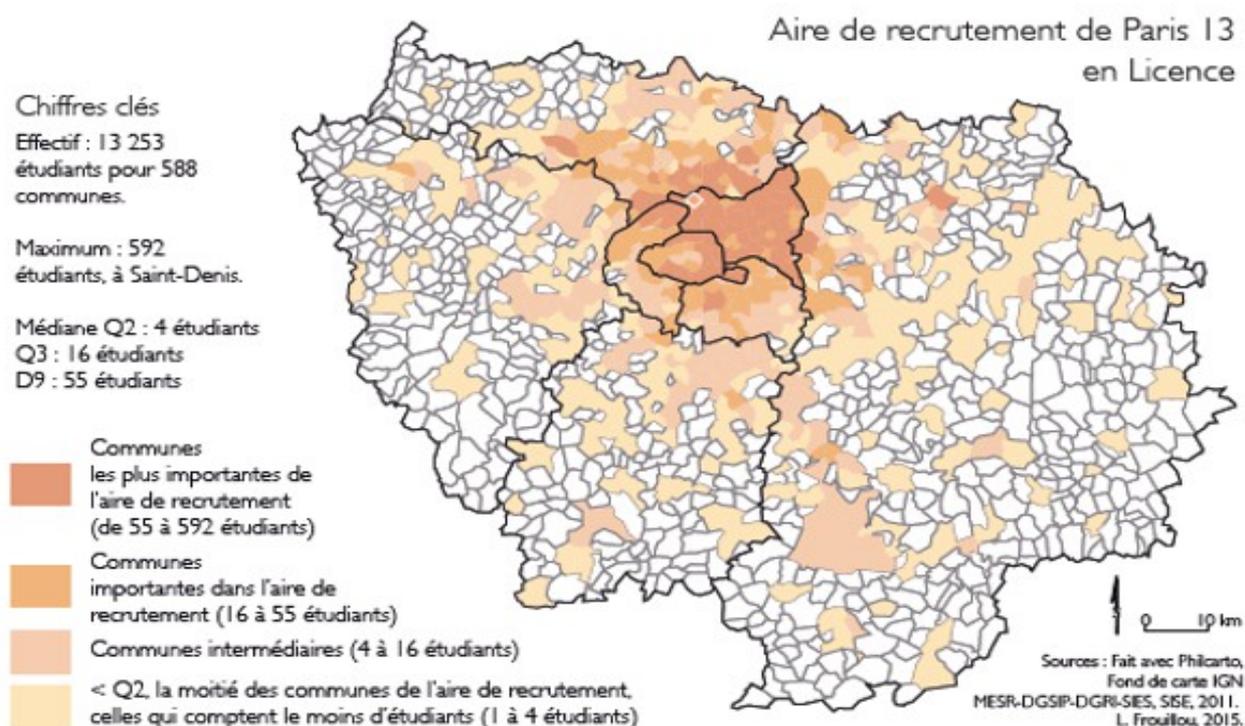
Aires d'attraction		Site de l'université	
Plusieurs universités ex-aequo			Paris 8 
Paris 1			Paris 10 
Paris 2			Paris 11 
Paris 3			Paris 12 
Paris 4			Paris 13 
Paris 5			Evry 
Paris 6			Cergy 
Paris 7			Marne la Vallée 
			UVSQ 

Fait avec Philcarto. Fond de carte IGN, MESR-DGSIP-DGRI-SIES, SISE, 2011. L. Frouillou, 2014.

Figure 2. Comparaison des aires de recrutement des universités Paris-2 Paris-13 en licence en 2011



Ces deux cartes montrent que Paris 2 et Paris 13 ont certes des recrutements polarisés respectivement sur Paris-Fontainebleau pour la première, et la Seine-Saint-Denis, l'est parisien et le nord du Val d'Oise pour la deuxième, mais que ces deux universités (comme les autres) ont des aires d'attraction dispersées. En effet, leurs étudiants résident dans un nombre très important de communes franciliennes (plus de 580). Cette comparaison permet de déconstruire l'idée que les universités de banlieue ne comptent que des étudiants « de proximité » et que les universités parisiennes serait « réservées » aux parisiens.



Fait avec Philcarto. Fond de carte IGN, MESR-DGSIP-DGRI-SIES, SISE, 2011. L. Frouillou, 2015.

Cependant, ce constat global doit être nuancé. En effet, la figure 2 montre que, dans le détail, les aires de recrutement par université se caractérisent par une certaine dispersion : les étudiants de licence inscrits à Paris-2 Panthéon-Assas et à Paris-13 Villetaneuse sont répartis dans près de 590 communes franciliennes, sans compter les étudiants qui ne déclarent pas résider en Île-de-France au moment de leur inscription (respectivement 6 % pour Paris-2 et 8 % pour Paris-13 en licence). La concentration géographique des recrutements autour des sites universitaires est donc à relativiser. En outre, toutes les universités franciliennes sont implantées dans plusieurs sites, selon les cycles d'études et les disciplines : la carte de l'aire de recrutement de Paris-2 Panthéon-Assas montre bien son double ancrage à Paris (site principal) et à Melun (site secondaire). La relative dispersion des recrutements universitaires franciliens ne découle pas seulement de ces multiples sites de formation : une analyse limitée à une formation et à un cycle d'études confirme qu'un nombre important d'étudiants ne s'inscrit pas dans l'université la plus proche de leur domicile. Autrement dit, la ségrégation universitaire, tout comme la ségrégation scolaire, ne traduit qu'imparfaitement la ségrégation résidentielle. De façon générale, les ségrégations scolaires accentuent les différences sociales résidentielles (Duru-Bellat 2004), ce que confirment de récents travaux au niveau du collège en Île-de-France (Oberti *et al.* 2012).

Il existe donc des stratégies étudiantes d'évitement des universités les plus proches, comparables à celles mises en œuvre pour les établissements d'enseignement secondaire, mais qui tiennent aussi à des éléments plus spécifiques au secteur de l'enseignement supérieur. En particulier, l'importante différenciation de l'offre de formation (toutes les universités n'offrant pas tous les cursus) contribue à construire des configurations concurrentielles à géométrie variable en fonction des disciplines, des cycles d'études et des sites d'implantation correspondants. Une comparaison entre les aires de recrutement en droit, AES (administration économique et sociale) et géographie montre que l'ancrage des universités dépend des autres établissements : alors qu'en droit, le Val-d'Oise est principalement polarisé par Cergy-Pontoise, en AES, l'absence de cette université dans le paysage de l'offre de formation se traduit par une extension de l'aire de recrutement de Paris-Ouest Nanterre. L'analyse cartographique des bassins de recrutement met également en lumière l'importance du cycle d'études : la polarisation des recrutements autour des sites universitaires s'amenuise avec l'avancée dans les études. Ainsi, une carte des recrutements universitaires en doctorat donne à voir une mosaïque bien éloignée des aires polarisées de la figure 1 (qui concerne les étudiants de licence). Ces éléments plaident pour une analyse fine de la proximité, comprise comme clé de l'articulation entre ségrégation résidentielle et ségrégation universitaire.

Des politiques publiques à l'origine d'inégalités d'accès

Les aires de recrutement universitaires rendent compte d'ancrages distincts dans une métropole ségrégée, mais ne permettent pas d'expliquer l'ensemble des écarts de publics entre établissements. Aussi est-il nécessaire de considérer les logiques et les dynamiques sociales et institutionnelles au cœur des inscriptions étudiantes. Les trajectoires étudiantes se construisent dans un espace des possibles qui résulte non seulement de la position sociale de chaque étudiant, mais aussi de contraintes institutionnelles. Ces dernières soulignent le rôle des politiques publiques dans la genèse d'écarts de recrutement entre les universités, à travers la construction et la gestion de la carte universitaire.

Résultant de négociations entre de nombreux acteurs, du ministère aux responsables de formation, en passant par les rectorats et les universités, la carte universitaire définit à la fois la répartition de l'offre de formation dans les différents sites universitaires et l'affectation des étudiants dans les différents cursus. Le premier élément renvoie à l'enjeu de l'aménagement universitaire francilien (Baron et Vadelorge 2015) et, du point de vue des étudiants, à l'inégale accessibilité des sites d'enseignement en transports en commun. Le maillage territorial s'est complexifié dans un contexte de diversification de l'offre de formation du supérieur (création de cursus distinctifs, voire sélectifs). L'affectation des étudiants dans ces formations conduit

notamment à s'interroger sur le fonctionnement de systèmes d'affectation comme APB (Admission post-bac), portail national gérant l'accès à l'enseignement supérieur, qui a remplacé en 2009 en Île-de-France le système RAVEL (Recensement automatisé des vœux des élèves). Ces deux systèmes ont contribué et contribuent encore à créer des discontinuités dans les recrutements universitaires pour les filières dites « non sélectives » mais aux capacités d'accueil limitées : la priorité académique d'APB a ainsi remplacé la sectorisation qu'opérait RAVEL (Frouillou 2016). Autrement dit, certaines formations de licence parisiennes très demandées, comme le droit, sont inaccessibles aux bacheliers des académies de Créteil et de Versailles, alors qu'elles sont pour certains d'entre eux « les plus proches ». L'importance de ces inégalités d'accès peut se lire en creux dans la faible part des trajectoires interuniversitaires franciliennes (Baron *et al.* 2007). Elles constituent autant de déformations (en considérant, par exemple, la distance-temps entre les lieux de résidence et les sites universitaires) et de discontinuités (en considérant le maillage académique notamment) dans l'articulation entre l'espace francilien résidentiel et la géographie sociale des publics étudiants de ses seize universités.

Ainsi, la géométrie variable de la « proximité » dans les recrutements universitaires invite à penser l'articulation des dimensions résidentielle et universitaire au prisme d'inégalités d'accès qui se reconfigurent en fonction des politiques d'aménagement du territoire universitaire (futur campus Condorcet et nouveau site de la Chapelle, au nord de Paris, par exemple), mais également de contraintes institutionnelles en évolution.

Bibliographie

- Baron, M., Berroir, S., Cattan, N., Leseq, G. et Saint-Julien, T. 2007. « Des universités en concurrence », in T. Saint-Julien et R. Le Goix (dir.), *La Métropole parisienne : centralités, inégalités, proximités*, Paris : Belin, p. 65-88.
- Baron, M. et Vadelorge, L. 2015. « Les universités parisiennes dans la tourmente des regroupements », *Métropolitiques*, 25 février. URL : www.metropolitiques.eu/Les-universites-parisiennes-dans.html.
- Clerval, A. et Delage, M. 2014. « La métropole parisienne : une mosaïque sociale de plus en plus différenciée », *Métropolitiques*, 8 septembre. URL : www.metropolitiques.eu/La-metropole-parisienne-une.html.
- Duru-Bellat, M. 2004. « Effets de la ségrégation sociale de l'environnement scolaire : l'éclairage de la recherche », in *Quel est l'impact des politiques éducatives ? Les apports de la recherche*, Paris : ministère de l'Éducation nationale.
- François, J.-C. et Poupeau, F. 2008. *Le Sens du placement : ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire*, Paris : Raisons d'Agir.
- Frouillou, L. 2015. *Les Mécanismes d'une ségrégation universitaire francilienne : carte universitaire et sens du placement étudiant*, thèse de doctorat en géographie, université Paris-1 Panthéon-Sorbonne.
- Frouillou, L. 2016. « Admission post-bac : un "libre choix" sous contrainte algorithmique », *Justice spatiale|Spatial Justice* [en ligne], n° 10, juillet. Consulté le 21 novembre 2016, URL : www.jssj.org/article/admission-post-bac-un-libre-choix-sous-contrainte-algorithmique.
- Oberti, M. 2007. *L'École dans la ville. Ségrégation – mixité – carte scolaire*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Oberti, M. 2005. « Différenciation sociale et scolaire du territoire : inégalités et configurations locales », *Sociétés contemporaines*, vol. 59-60, p. 13-42.
- Oberti, M., Préteceille, E. et Rivière, C., 2012. *Les Effets de l'assouplissement de la carte scolaire dans la banlieue parisienne*, Paris : Observatoire sociologique du changement (OSC), Sciences Po.

van Zanten, A. 1996. « Fabrication et effets de la ségrégation scolaire », in S. Paugam (dir.), *L'Exclusion, l'état des savoirs*, Paris : La Découverte, p. 281-294.

van Zanten, A. 2001. *L'École de la périphérie : scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris : Presses universitaires de France.

van Zanten, A. 2006. « Compétition et fonctionnement des établissements scolaires : les enseignements d'une enquête européenne », *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, n° 156, p. 9-17.

Leïla Frouillou est post-doctorante en sciences de l'éducation dans l'équipe ESCOL (Éducation, scolarité) du CIRCEFT (Centre interuniversitaire de recherche, culture, formation et travail) de l'université Paris-8 Vincennes–Saint-Denis. Elle est chercheuse associée à l'équipe CRIA (Centre de recherches sur les réseaux, l'industrie et l'aménagement) de l'unité mixte de recherche Géographie-cités, où elle a réalisé sa thèse sous la direction de Sylvie Fol. Elle travaille actuellement sur les ségrégations scolaires au niveau du collège en Seine-Saint-Denis.

Pour citer cet article :

Leïla Frouillou, « Des ségrégations résidentielles aux ségrégations universitaires : géographie des recrutements étudiants dans la métropole francilienne », *Métropolitiques*, 28 novembre 2016.
URL : <http://www.metropolitiques.eu/Des-segregations-residentielles.html>.